



Outremer Formation

FORMATION CSE

FORMATION DES MEMBRES ELUS (entreprises + 50 salariés)

PROGRAMME DE LA FORMATION

✓ OBJECTIFS

- Savoir gérer la transition entre les ex-IRP et le nouveau Comité Social et Économique
- Connaître les différentes attributions du CSE
- Sécuriser le fonctionnement de cette nouvelle instance
- Identifier les possibilités d'adaptation laissées aux entreprises dans la vie de cette instance
- Connaître les moyens dont bénéficient les membres du CSE pour exercer leur mandat

✓ PUBLIC

- *Profil des stagiaires*
- Membres élus du Comité Economique et Social dans les entreprises de plus de 50 salariés
- *Prérequis*
- Aucune connaissance préalable n'est nécessaire pour suivre ce programme de formation

✓ DUREE

- 3 jours, soit 21 heures

OUTREMER FORMATION – Tél 06 92 66 46 45

Mail : contact@outremerformation.com – Site : outremerformation.com

SAS LEU PORTAIL

N° Siret : 830 585 766 00017 - APE : 6312Z - N° de déclaration d'activité : 04 97 31557 97
Impasse de La Falaise - 97436 SAINT LEU





✓ CONTENU DE LA FORMATION

- **Mise en place du CSE**
 - Quelles sont les entreprises concernées
 - Quand le CSE doit-il être mis en place pour la première fois
 - Calendrier de transition des ex- IRP vers le nouveau Comité Social et Économique (CSE)
 - Cadre d'implantation : notion d'établissement distinct – unité économique et social – CSE central
 - Les élections, des nouveautés
 - Les représentants de proximité

- **Le fonctionnement du CSE**
 - Périodicité des réunions
 - Réunions extraordinaires
 - Participants,
 - Ordre du jour,
 - Compte-rendu ...
 - La nouvelle place des suppléants
 - Mandat et parcours professionnel
 - L'annualisation et la mutualisation des heures de délégation
 - Liberté de déplacement
 - Les commissions
 - Modes de communication : affichage, tracts, NTIC
 - Formation des membres
 - Règlement intérieur
 - Les nouveautés concernant les budgets

- **Information et consultations**
 - Les différents domaines de compétences : vie économique et financière, organisation de l'entreprise, santé et conditions de travail...
 - Informations et consultations récurrentes et ponctuelles
 - Ce qui peut être négocié
 - Modalités de consultation
 - Procédure, délais, contestation,
 - Articulation avec le CSE central,
 - Niveau de consultation en fonction de l'organisation de l'entreprise et du groupe
 - Trois grandes consultations récurrentes plus obligatoirement annuellement
 - Une base de données économiques et sociales négociée
 - Les expertises, évolutions :
 - Nouveaux domaines d'expertise,
 - Nouvelles procédures et possibilités de recours,
 - Nouvelles répartitions de prise en charge financière

- **Attribution spécifique en matière de santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT)**
 - Mise en place d'une Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)
 - Analyse des risques et enquêtes
 - Inspections
 - Pouvoir d'initiative et de propositions

OUTREMER FORMATION – Tél 06 92 66 46 45

Mail : contact@outremerformation.com – Site : outremerformation.com



- **Droit d'alerte**
 - Atteinte aux libertés individuelles,
 - Alerte économique, « danger grave et imminent »

- **Le Conseil d'Entreprise**
 - Une instance instituée par accord d'entreprise
 - Quelles sont ses attributions et modalités de fonctionnement ?
 - Nombre d'heures de délégation
 - Pouvoir de négocier

- **Gestion des activités sociales et solidaires**
 - Évolutions budgétaires

- **Possibilité de négociation avec le CSE dans les entreprises sans délégué syndical**

- **Protection des membres du CSE**
 - Bénéficiaires de la protection
 - Domaines où s'exerce la protection
 - Procédure, recours

- **Délit d'entrave**
 - Définition et caractéristiques
 - Sanctions encourues

✓ **MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT**

- **Moyens pédagogiques**
 - Nous privilégions une démarche pédagogique active et participative avec l'apprentissage de savoirs et méthodes pouvant être directement mis en pratique au retour de la formation.
 - Notre démarche pédagogique alterne les exposés du formateur et les mises en pratiques opérationnelles sur la base de cas concrets rencontrés par les participants.

- **Moyens techniques**
 - Les stagiaires sont accueillis dans des salles dédiées à la formation et entièrement équipées.

- **Moyens d'encadrement**
 - Cette formation est assurée par un consultant, formateur professionnel pour adultes, justifiant d'une expertise significative en relations sociales, droit social et santé au travail doublée d'une solide expérience en face-à-face pédagogique.
 - Formateur agréé par arrêté préfectoral pour les formations des membres élus du CSE.



✓ SUIVI ET EVALUATION

- **Suivi de l'exécution**

Feuille de présence signée par les apprenants et le formateur par demi-journée et remise d'une attestation de présence individuelle.

- **Evaluation**

- Avant la formation : les participants seront invités à s'exprimer sur leurs attentes ce qui permet de valider l'adéquation entre leurs objectifs individuels et la formation.
- Pendant la formation : des évaluations formatives jalonnent l'apprentissage.
- A la fin de la formation : les participants seront invités à remplir une feuille d'évaluation afin de mesurer leur satisfaction vis-à-vis du contenu de la formation, de son déroulement, de la prestation du formateur. L'évaluation sera également réalisée à partir d'exemples opérationnels et d'exercices pratiques figurant dans un dossier d'activité remis aux participants en début de formation.
- Après la formation : un questionnaire d'évaluation sur l'impact de la formation dans l'entreprise est adressé sous deux mois.

Une attestation de formation sera remise à l'issue de la formation.

✓ ORGANISATION DE LA FORMATION

- Les stagiaires sont accueillis dès 8h00 autour d'un café/thé et une pause est également prévue en milieu de matinée. Les stagiaires ont, pendant toute la journée, accès à de l'eau fraîche.
- La formation se déroule par journée de 7 heures, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.
- Type de formation : Inter entreprise, en centre. Continue ou discontinue, en présentiel.